



IRCANTEC

Comptes annuels 2018



Exercice du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

Sommaire

	Page
RAPPORT DE SYNTHÈSE	3
COMPTES ANNUELS	11
ETATS FINANCIERS	
Bilan	12
Compte de résultat	13
ANNEXE	
Faits marquants de l'exercice	14
Principes, règles et méthodes comptables	15
Notes de l'annexe relative aux comptes des opérations de retraite	17
Notes de l'annexe relative aux comptes de l'action sociale	35
Événements postérieurs à la clôture	39
Changements comptables	39
Engagements hors bilan	39

RAPPORT DE SYNTHÈSE

RAPPORT ANNUEL 2018

L'excédent du régime s'élève à **832 millions d'euros** contre 947 millions d'euros en 2017. Cette diminution s'explique essentiellement par la baisse de l'excédent technique de 86 millions d'euros sur l'exercice 2018.

L'excédent d'exploitation s'élève à **579 millions d'euros**, en diminution de 92 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Cette variation est principalement liée à la forte hausse des allocations (+4,5 %) en 2018 non compensée par une hausse de même importance des cotisations normales (+1.6 %). Cet excédent tient compte également du déficit de la gestion courante s'élevant à **91 millions d'euros**, retraçant les frais constitutifs de la gestion administrative du régime ainsi que l'activité des aides relatives à son action sociale.

L'excédent financier qui s'élève à **256 millions d'euros** contre 278 millions d'euros en 2017, résulte essentiellement des plus-values réalisées sur l'exercice suite à la cession de valeurs mobilières de placement.

Les produits techniques augmentent de 72 millions d'euros (+1,9%) et s'élèvent à **3 803 millions d'euros**. Cette progression s'explique essentiellement par

l'augmentation d'une part des cotisations normales de 56 millions d'euros et d'autre part des compensations de cotisations de 23 millions d'euros diminué d'une baisse des cotisations rétroactives de 8 millions d'euros.

Les charges techniques sont en hausse de 158 millions d'euros (+5,3%) et s'élèvent à **3 133 millions d'euros**. Cette variation est essentiellement due à la hausse de 132 millions d'euros des prestations d'allocations payées en 2018.

Les charges et les produits financiers pour respectivement **3 millions d'euros** et **259 millions d'euros** sont principalement liés aux plus-values réalisées sur les actifs financiers du régime.

Les capitaux propres, tenant compte de l'excédent dégagé sur l'exercice, atteignent **9 291 millions d'euros** au 31 décembre 2018, contre 8 459 millions d'euros au 31 décembre 2017. En termes de solvabilité les capitaux propres représentent 36 mois de charges techniques, soit 3 ans.

Bilan simplifié

(en millions d'euros)

	2014	2015	2016	2017	2018
Placements à long terme	6 801	7 134	7 752	8 666	9 367
Disponibilités	178	258	350	213	277
Créances gestion technique	410	393	397	446	454
Autres créances	19	18	17	17	17
Total actif	7 409	7 803	8 516	9 342	10 115
Capitaux propres	6 598	7 075	7 512	8 459	9 291
Provisions pour risques et charges	579	505	793	679	590
Dettes gestion technique	160	149	136	133	154
Autres dettes	72	74	76	71	79
Total passif	7 409	7 803	8 516	9 342	10 115

Compte de résultat simplifié

(en millions d'euros)

	2014	2015	2016	2017	2018
Produits techniques	3 204	3 352	3 499	3 731	3 803
Charges techniques	2 637	2 791	3 269	2 975	3 133
Excédent technique	567	562	231	756	670
Produits de gestion courante	15	16	16	19	14
Charges de gestion courante	112	110	111	104	105
Déficit de gestion courante	-97	-93	-95	-85	-91
Excédent d'exploitation	470	468	135	671	579
Produits financiers	78	9	303	279	259
Charges financières	0	0	0	1	3
Excédent financier	78	9	303	278	256
Impôts sur les revenus imposables	0	-1	-1	-1	-2
Excédent de l'exercice	548	476	437	947	832

EXCEDENT TECHNIQUE

L'excédent technique est composé de produits techniques pour 3 803 millions d'euros, en augmentation de 72 millions d'euros (+1,9%) par rapport à 2017 et de charges techniques pour 3 133 millions d'euros, en

augmentation de 158 millions d'euros (5,3%) par rapport à 2017. Les évolutions sont analysées ci-dessous, au travers des postes et des variations les plus significatives.

Détail des opérations de gestion technique

(en millions d'euros)

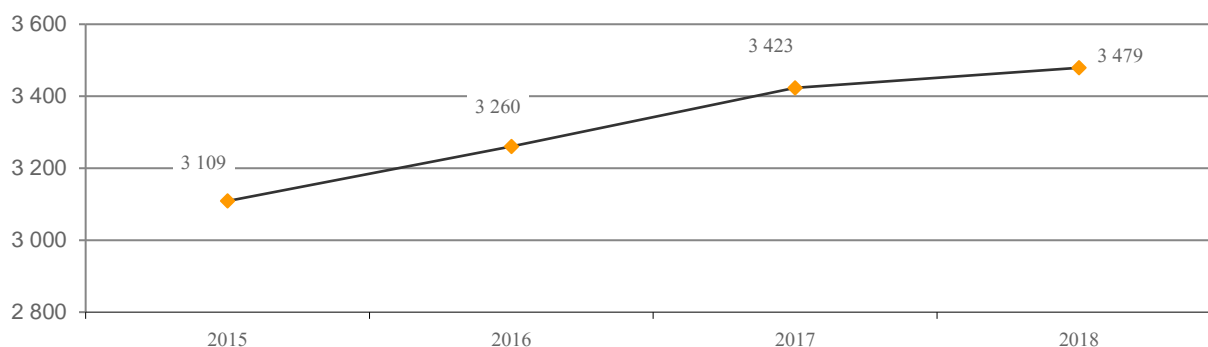
	Ventilation	31/12/2018	31/12/2017	Variation en valeur	Variation en %
Cotisations normales	91,5%	3 479	3 423	56	1,6%
Compensations de cotisations	5,9%	225	201	24	11,9%
Cotisations rétroactives	1,6%	62	71	-9	-12,7%
Autres produits	1,0%	37	36	1	2,8%
Produits techniques	100,0%	3 803	3 731	72	1,9%
Allocations	97,9%	3 068	2 936	132	4,5%
Transferts de cotisations	-0,2%	-6	-28	22	N/S
Charges de compensation	0,7%	23	16	7	40,2%
Autres charges	1,5%	48	49	-1	-2,8%
Charges techniques	100,0%	3 133	2 975	158	5,3%
Excédent technique de l'exercice		670	756	-86	-11,4%

• Les cotisations normales

Poste principal des produits de gestion technique, les cotisations normales 2018 sont en augmentation de 1,6% par rapport à l'exercice 2017 pour atteindre, à la clôture, 3 479 millions d'euros. Observée sur les quatre

derniers exercices, la variation de ce poste montre un net ralentissement de la progression qui passe d'un rythme annuel d'environ 5% à moins de 2% en 2018.

Evolution des produits de cotisations normales en millions d'euros



Ce ralentissement du rythme d'augmentation des cotisations normales est due à la fin de l'effet de la réforme du régime de 2008 qui prévoyait une augmentation progressive du taux de cotisation jusqu'en 2017.

La hausse des cotisations normales 2018 est principalement due à la combinaison de deux facteurs :

- Un effet à la hausse de 0,9% lié à l'augmentation de l'assiette moyenne de cotisation des affiliés du régime en 2018.
- Un effet à la hausse de 0,2%, lié à la l'augmentation de la part en tranche B sur la rémunération des affiliés du régime en 2018.

Réparties par familles d'employeurs, les cotisations normales se présentent de la façon suivante :

Ventilation en % des cotisations normales par familles d'employeurs

	Ventilation 2018	Ventilation 2017	Ventilation 2016	Ventilation 2015
Fonction publique d'Etat	21,3%	20,4%	19,8%	19,5%
Fonction publique hospitalière	33,4%	32,9%	32,7%	32,2%
Fonction publique territoriale	27,8%	28,3%	28,3%	28,9%
Autres organismes publics (La Poste, Pôle Emploi, Sociétés audiovisuelles...)	17,5%	18,4%	19,2%	19,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

A périmètre constant sur les quatre derniers exercices, la ventilation des cotisations normales par familles d'employeurs montre la relative stabilité de la

contribution de chaque fonction publique et autres entités dans la constitution des produits de cotisations normales de l'Ircantec.

● **Compensations de cotisations**

Ces produits s'élèvent à 225 millions d'euros et représentent 5,9% des produits de gestion technique.

Ces produits techniques sont constitués des compensations de cotisations suivantes :

Ventilation des compensations de cotisations

(en millions d'euros)

	Ventilation 2018	Ventilation 2017	Variation en %
Compensation avec l'Unédic concernant des affiliés en période de chômage	129	141	-8,5%
Compensation avec l'Agirc-Arcco concernant des affiliés relevant des nouveaux critères d'affiliation	60	30	N/S
Compensation avec l'Agirc-Arcco concernant des affiliés La Poste	27	24	13,4%
Compensation avec l'Etat concernant des affiliés apprentis	7	5	N/S
Compensation avec La Poste concernant des affiliés La Poste en période de chômage	2	2	0,0%
Total des compensations	225	201	11,8%

La hausse de 11,8% par rapport à l'exercice précédent s'explique essentiellement par l'augmentation de la compensation avec l'Agirc-Arcco concernant les nouveaux critères d'affiliation aux régimes de retraites complémentaires pour un montant de 60 millions d'euros

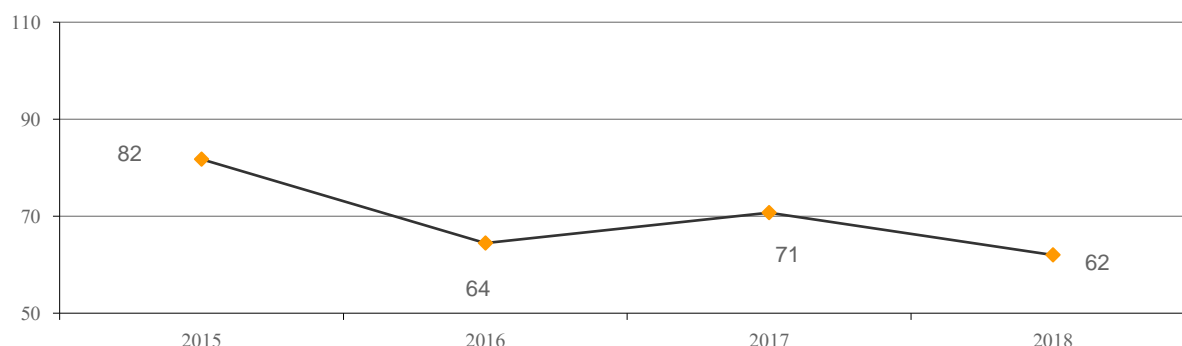
en 2018 contre 30 millions d'euros en 2017. Il s'agit là pour cette compensation de montant prévisionnel, dans l'attente des montants définitifs à venir courant 2019.

● **Cotisations rétroactives**

Les produits de cotisations rétroactives 2018 qui représentent 1,6% des produits de gestion technique,

s'élèvent à 62 millions d'euros, contre 71 millions d'euros en 2017, soit une baisse de 12,7 % sur l'exercice.

Evolution des produits de cotisations rétroactives en millions d'euros



Les cotisations rétroactives concernent les titulaires de la fonction publique radiés des cadres et ayant cotisé moins de deux ans dans leur régime de retraite de

titulaire. Lorsque les agents sont dans cette situation, leurs droits à retraite sont rétablis au régime général et à l'Ircantec et donnent lieu à facturation de cotisations

rétroactives aux régimes de retraite de titulaire. Sur l'exercice, la baisse de ce poste est essentiellement due

à la diminution du volume de dossiers traités concernant les militaires.

Variation en nombre de contrats traités par familles d'employeurs

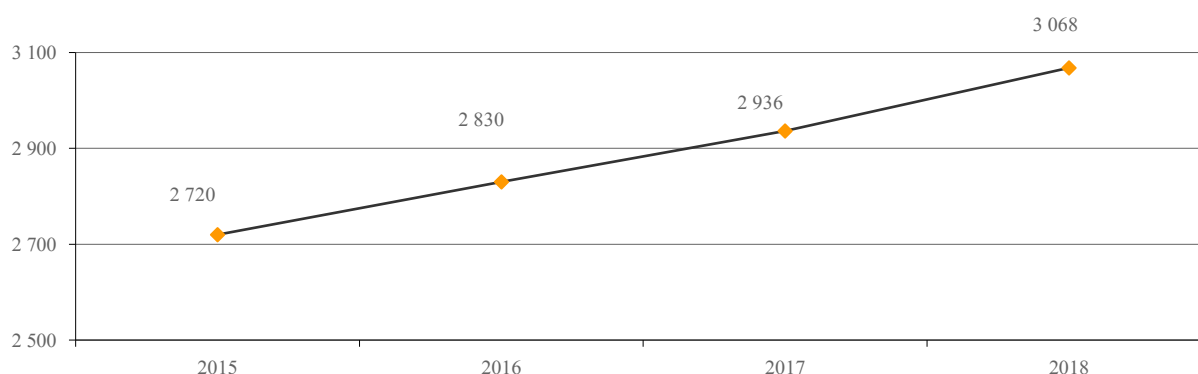
	Nombre de contrats 2018	Nombre de contrats 2017	Nombre de contrats 2016	Nombre de contrats 2015
Fonction publique d'Etat (hors militaires)	2 859	3 246	2 733	2 592
Militaires	19 507	21 437	18 724	20 657
Fonction publique autres (territoriale, hospitalière et autre organismes publics)	8 557	8 731	10 893	12 009
Total	30 923	33 414	32 350	35 258

● Allocations

Poste principal des charges de gestion technique, les allocations 2018 sont en augmentation de 4,5% par rapport à l'exercice 2017 pour atteindre à la clôture

3 068 millions d'euros. Observée sur les quatre derniers exercices, la variation de ce poste montre une progression constante et régulière autour de 5% par an.

Evolution des charges d'allocations en millions d'euros



Cette augmentation de 132 millions d'euros des allocations 2018 s'explique principalement par la progression de trois facteurs :

- Une augmentation sur l'exercice 2018 de l'effectif moyen pensionné de 2,44%.

- Une hausse de la valeur moyenne du point de 0,6%.
- Une progression du nombre moyen de points payables par allocataire de 1,95 %.

Détail de la variation des allocations

(en millions d'euros)

	Evolution en %
Effectif pensionné moyen	+2,44%
Valeur moyenne du point	+0,60%
Moyenne des points payables par allocataire	+1,95%
Autres effets	+0,42%

● Transferts de cotisations vers les régimes de titulaires

Sur l'exercice 2018, le poste de transferts de cotisations suite à validation de service dans les régimes de titulaires présente un produit de 6 millions d'euros contre un produit de 28 millions d'euros en 2017. Le poste des transferts de cotisations est constitué, d'une part, des transferts réalisés sur l'exercice au titre des années de

titularisation antérieures à 2013, et d'autre part, de la variation d'une provision pour charges inscrites au passif de l'Ircantec, constituée au titre du décalage significatif entre le fait générateur des transferts de cotisations (année de titularisation des agents) et leurs paiements. Cette ventilation est détaillée dans le tableau suivant :

Transferts de cotisations (en millions d'euros)	2015	2016	2017	2018
Charges de transferts réalisés sur l'exercice	89	89	82	79
Reprise de provision au titre des transferts réalisés sur l'exercice	-86	-85	-79	-78
Reprise de provision au titre de l'ajustement de la provision pour transfert	-	-	-34	-7
Dotation aux provisions au titre de l'ajustement de la provision pour transfert	16	377	4	-
Charges de transferts	19	380	-28	-6

Ainsi, le produit de 6 millions d'euros du poste transferts de cotisations, constaté sur l'exercice 2018, résulte de la comptabilisation des éléments suivants :

- Une charge de 1 millions d'euros résultant de la charge des transferts réalisés en 2018 pour 79 millions d'euros,

neutralisée par une reprise de provision pour charge de transferts d'un montant de 78 millions d'euros.

- Une reprise de 7 millions d'euros afin d'ajuster la provision pour charge de transfert suite à titularisation avec le stock de dossiers en attente de traitement dans les régimes de titulaires au 31 décembre 2018.

DEFICIT DE GESTION COURANTE

Le déficit de gestion courante de l'exercice 2018 s'élève à 91 millions d'euros contre 85 millions d'euros en 2017, soit une augmentation de 6,5% sur l'exercice. Les charges de gestion courante sont constituées, d'une part, de la charge de gestion administrative du régime

pour 94 millions d'euros et, d'autre part, des aides de l'action sociale pour 11 millions d'euros. Les produits de gestion courante s'élèvent à 14 millions d'euros et sont constitués de la dotation allouée par le régime pour le financement de son action sociale.

Détail des opérations de gestion courante

(en millions d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017	Variation en %
Dotation allouée par le régime pour le financement de son action sociale	14	14	2,2%
Autres produits de gestion courante	-	5	N/A
Aides de l'action sociale	-11	-11	3,8%
Charges administratives de l'action sociale	-2	-2	-13,7%
Charges administratives des opérations de retraite	-92	-92	0,5%
Déficit de gestion courante	-91	-85	6,5%

● Action sociale

Dans le cadre de son action sociale, le régime alloue une dotation pour financer des prestations à vocation sociale au bénéfice de ses allocataires. En 2018, cette dotation s'est élevée à 14 millions d'euros, conformément au budget voté par le conseil d'administration.

Cette dotation a été utilisée d'une part pour financer des aides au bénéfice des allocataires du régime pour un montant de 11 millions d'euros, et d'autre part pour prendre en charge les frais de fonctionnement administratif de l'action sociale pour un montant de 2 millions d'euros.

● Charges de gestion administrative

L'ensemble de la gestion administrative de l'Ircantec est confié à la Caisse des Dépôts dans le cadre d'une gestion sous mandat.

Les charges de la gestion administrative du régime, en 2018 englobent, d'une part, les coûts de fonctionnement liés à la gestion des opérations de retraite pour 92 millions d'euros et, d'autre part, les coûts de

fonctionnement des opérations liées à la gestion de l'action sociale pour 2 millions d'euros, soit un montant total de 94 millions d'euros.

Ce montant est en phase avec la trajectoire financière de fonctionnement du régime, prévue dans la convention d'objectif et de gestion 2017-2020.

EXCEDENT FINANCIER

La gestion financière présente un résultat excédentaire de 256 millions d'euros en 2018 contre 278 millions d'euros en 2017. Ce résultat est constitué des revenus dégagés sur l'exercice par le placement des réserves du régime.

En 2018, les opérations de vente et de rachat d'environ un quart du portefeuille d'OPCVM inscrit à l'actif du régime ont engendré des plus-values financières pour 245 millions d'euros sur l'exercice contre 265 millions d'euros en 2017.

Détail des opérations de gestion financière

(en millions d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017	Variation en %
Produits financiers du régime	259	279	-7,3%
Charges financières du régime	-3	-1	N/S
Excédent financier	256	278	-7,9%

- A la clôture, le portefeuille des réserves de l'Ircantec s'élève à 9 354 millions d'euros. Il est composé principalement de parts d'OPCVM pour 8 542 millions d'euros, de parts d'OPCI pour 655 millions d'euros et de parts de FIA pour 147 millions d'euros.

Les plus-values latentes sur le portefeuille de réserves s'élèvent à 1 637 millions d'euros contre 2 261 millions d'euros à la fin de l'exercice précédent.

Les objectifs de gestion de ce portefeuille sont assurés en termes de sécurité, de dynamisme et de liquidités, par la répartition de l'allocation d'actifs suivante :

Portefeuille de réserves par nature de placement

(en millions d'euros)

	Ventilation	31/12/2018	31/12/2017	Variation en valeur	Variation en %
Opcvm obligataires	50,13%	4 689	4 404	285	6,5%
Opcvm diversifiés	19,57%	1 831	1 831	-	0,0%
Opcvm actions	21,62%	2 022	1 902	120	6,3%
Fonds Commun de Titrisation	0,11%	10	11	-1	-11,6%
Organismes de Placement Collectif en Immobilier	7,00%	655	439	216	49,2%
Fonds d'Investissement Alternatif	1,57%	147	69	78	N/S
Valeur comptable du portefeuille	100,0%	9 354	8 656	698	8,1%
Valeur liquidative du portefeuille		10 992	10 917	74	0,7%
Plus value latente		1 637	2 261	-624	-27,6%

- La trésorerie du régime s'élève à 276 millions d'euros contre 213 millions d'euros en 2017. Elle est composée, principalement, d'un portefeuille de placement de trésorerie pour 162 millions d'euros et de placements sur des produits d'épargne à court terme pour 75 millions

d'euros. Les mouvements opérés en 2018 sur le portefeuille de placement de trésorerie ont généré des moins-values d'un montant de 1,1 million d'euros sur l'exercice contre des moins-values d'un montant de 0,8 million d'euros en 2017.

Ventilation des disponibilités

(en millions d'euros)

	Ventilation	31/12/2018	31/12/2017	Variation en valeur	Variation en %
Placement des liquidités	58,7%	162	110	52	47,9%
Placement de trésorerie	27,2%	75	75	-	0,0%
Etablissements bancaires	14,1%	39	28	11	40,8%
Valeur des disponibilités	100,0%	276	213	64	30,0%

COMPTES ANNUELS

RAPPORT ANNUEL 2018

ETATS FINANCIERS

BILAN (en milliers d'euros)

Note	ACTIF	Opérations de retraite	Action sociale	31/12/2018	31/12/2017	Variation
	Actif immobilisé net	6 135	6 425	12 561	10 883	15,4%
1	Immobilisations corporelles brutes	-	-	-	-	N/A
	- Amortissements et dépréciations	-	-	-	-	N/A
2	Immobilisations financières brutes	6 135	6 577	12 712	10 883	16,8%
	- Amortissements et dépréciations	0	-151	-151	-	N/A
	Activité de placement	9 354 116	-	9 354 116	8 655 555	8,1%
3.1	Organismes de placement collectif en valeurs mobilières	8 541 948	-	8 541 948	8 136 429	5,0%
	- Dépréciations	-	-	-	-	N/A
3.2	Fonds de placement spécifiques	812 168	-	812 168	519 126	56,4%
	- Dépréciations	-	-	-	-	N/A
	Actif circulant	731 002	-	731 002	658 276	11,0%
	Créances de gestion technique	454 322	-	454 322	445 539	2,0%
4.1	Cotisations rétroactives	175 299	-	175 299	183 886	-4,7%
	- Dépréciations	-22 206	-	-22 206	-21 861	1,6%
4.2	Cotisations	209 900	-	209 900	204 875	2,5%
	- Dépréciations	-6 051	-	-6 051	-6 394	-5,4%
4.3	Compensations entre organismes	94 694	-	94 694	82 314	15,0%
	- Dépréciations	-	-	-	-	N/A
4.4	Autres créances techniques	7 395	-	7 395	6 704	10,3%
	- Dépréciations	-4 708	-	-4 708	-3 985	18,1%
5	Autres créances	76	-	76	217	-65,1%
	- Dépréciations	-12	-	-12	-12	0,0%
6	Disponibilités	276 615	-	276 615	212 533	30,2%
	- Dépréciations	-	-	-	-	N/A
7	Comptes de liaison entre domaines d'activité	6 525	10 498	17 023	16 818	1,2%
	TOTAL DE L'ACTIF	10 097 778	16 924	10 114 702	9 341 532	8,3%

Note	PASSIF	Opérations de retraite	Action sociale	31/12/2018	31/12/2017	Variation
8	Capitaux propres	9 281 887	9 526	9 291 413	8 459 066	9,8%
	Réserves techniques	8 450 805	8 261	8 459 066	7 511 691	12,6%
	Résultat de l'exercice	831 082	1 265	832 347	947 375	-12,1%
9	Provisions pour risques et charges	590 179	87	590 267	679 146	-13,1%
	Dettes	215 214	785	215 999	186 503	15,8%
10	Dettes financières	-	-	-	-	N/A
	Dettes de gestion technique	154 488	-	154 488	132 649	16,5%
11.1	Prestations	43 080	-	43 080	38 165	12,9%
11.2	Cotisations	2 687	-	2 687	2 851	-5,7%
11.3	Transferts de cotisations	15 527	-	15 527	17 908	-13,3%
11.4	Compensations entre organismes	8 364	-	8 364	4 388	N/S
11.5	Autres dettes techniques	84 830	-	84 830	69 338	22,3%
12	Autres dettes	60 726	785	61 511	53 853	14,2%
	Fiscales et sociales	42 085	-	42 085	33 615	25,2%
	Prestations administratives	18 549	-	18 549	19 465	-4,7%
	Autres dettes	92	785	877	774	13,3%
7	Comptes de liaison entre domaines d'activité	10 498	6 525	17 023	16 818	1,2%
	TOTAL PASSIF	10 097 778	16 924	10 114 702	9 341 532	8,3%

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

Note	COMPTE DE RESULTAT		Opérations de retraite	Action sociale	31/12/2018	31/12/2017	Variation
	Produits techniques		3 802 991	-	3 802 991	3 731 108	1,9%
13	Cotisations		3 478 906	-	3 478 906	3 422 899	1,6%
14	Cotisations rétroactives		62 236	-	62 236	70 702	-12,0%
15	Produits de compensations		224 777	-	224 777	201 468	11,6%
16	Autres produits techniques		851	-	851	2 882	-70,5%
17	Reprises sur provisions et dépréciations		36 221	-	36 221	33 157	9,2%
	Charges techniques		3 132 983	-	3 132 983	2 974 643	5,3%
18	Prestations		3 059 641	-	3 059 641	2 927 376	4,5%
19	Capitaux décés		8 866	-	8 866	8 973	-1,2%
20	Transfert de cotisations		-6 454	-	-6 454	-27 530	-76,6%
21	Charges de compensations		22 934	-	22 934	16 441	39,5%
22	Autres charges techniques		15 030	-	15 030	17 143	-12,3%
23	Dotations aux provisions et dépréciations		32 965	-	32 965	32 240	2,2%
	Résultat technique		670 008	-	670 008	756 465	-11,4%
24	Produits de gestion courante		12	13 922	13 935	19 125	-27,1%
	Produits de l'action sociale		-	13 922	13 922	13 771	1,1%
	Autres produits de gestion courante		12	0	13	5 354	N/S
25	Charges de gestion courante		92 435	12 634	105 069	104 324	0,7%
	Charges de gestion administrative		92 426	1 554	93 979	93 630	0,4%
	Charges de l'action sociale		-	11 071	11 071	10 666	3,8%
	Autres charges de gestion courante		10	9	19	28	-33,4%
	Résultat courant		-92 423	1 289	-91 134	-85 199	7,0%
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION		577 585	1 289	578 874	671 266	-13,8%
26	Produits financiers		258 346	161	258 507	279 072	-7,4%
27	Charges financières		2 627	185	2 812	1 411	N/S
	RÉSULTAT FINANCIER		255 719	-24	255 696	277 661	-7,9%
28	Impôts sur les revenus imposés		-2 222	-	-2 222	-1 552	43,2%
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE		831 082	1 265	832 347	947 375	-12,1%

ANNEXE

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2018

2018 : l'année de la signature de la troisième COG pour le régime

La troisième COG pour le régime dont les travaux ont débuté en août 2016, approuvée au Conseil d'administration du 20 décembre 2017 a été signée le 22 mars 2018.

Une modification réglementaire de ses textes fondateurs :

Le décret modifiant le décret n°70-1277 du 23 décembre 1970 portant création d'un régime de retraites complémentaires des assurances sociales en faveur des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques et l'arrêté modifiant l'arrêté du 30 décembre 1970 relatif aux modalités de fonctionnement du régime de retraites complémentaires des assurances sociales, institué par ce décret, ont été publiés respectivement les 19 et 22 décembre 2017 pour une mise en application au 1er janvier 2018.

Ils concernent les règles de gouvernance relatives à la gestion financière des réserves de l'IRCANTEC.

En effet, le décret rend applicable à l'IRCANTEC les règles de gouvernance et de prévention des conflits d'intérêts auxquels sont soumis les régimes de retraite qui ont en charge la gestion de leurs placements.

Ces textes ont aussi fait l'objet de modifications qui impactent la gouvernance du régime indiquant deux commissaires du gouvernement, ainsi que les règles d'approbation des délibérations avec la possibilité pour le conseil des tutelles de suspendre ce délai d'un mois en sollicitant des éléments complémentaires et en augmentant le délai d'approbation du plan quadriennal à 5 mois au lieu d'un mois préalablement. Désormais tout nouvel administrateur nommé au sein du Conseil d'administration a l'obligation de suivre une formation diligente par le service gestionnaire dans les 6 mois de sa nomination, sur la réglementation, le pilotage technique et le pilotage financier, avant toute prise de décision en Conseil d'administration.

Un accompagnement renforcé de la mandature :

Pour cette troisième année de la mandature, l'accompagnement s'est poursuivi par la concrétisation de ce dispositif de formation adapté aux nouveaux administrateurs (2 sessions dispensées), mais également pour tous les administrateurs de la mise à disposition de 6 modules de formation digitalisés (nouveau dispositif), qui sont aussi utilisés comme prérequis aux formations obligatoires pour les nouveaux administrateurs. Comme les exercices précédents, les présidents des commissions ont été accompagnés tout au long de l'année sur la préparation de leurs différentes instances.

La préparation du réexamen du plan quadriennal 2018-2021 du régime fixant les paramètres techniques du régime a été engagée :

La réforme de l'Ircantec, contenue dans le décret et l'arrêté du 23 septembre 2008, délègue au régime son pilotage technique en 2018. Pour préparer le réexamen

prévu du Plan quadriennal 2018-2021 validé au Conseil d'administration du 27 septembre 2017 et pour rester attentif aux conséquences des réformes à venir sur la solvabilité du régime, une mission d'audit a été réalisée sur le modèle Prévir développé par l'Ecole d'Economie de Paris (PSE) et sur le modèle de projection MISTRAL permettant de mieux prendre en compte les spécificités du régime notamment en termes de populations.

Le régime a continué la mise en place de sa feuille de route des placements financiers pour la période 2016-2020 :

La déclinaison en 2018 de la feuille de route des investissements financiers, votée au Conseil d'administration du 5 avril 2016, s'est concrétisée par l'évolution des règles de vote, l'évolution de la politique de placements conformément à la stratégie d'allocations d'actifs définie fin 2016, le renouvellement d'un certain nombre de mandats auprès de sociétés de gestion financière. Le Conseil d'administration du 26 septembre 2018 a approuvé la méthode et le calendrier pour faire évoluer les investissements de ses valeurs dans des entreprises liées aux énergies fossiles.

L'implication importante du régime dans le GIP Union retraite :

Le régime s'est fortement impliqué tout au long de l'année 2018 dans les instances et prises de décision de cette institution, qui continue sa mission d'envergure au-delà du droit à l'information auprès des assurés, dans le pilotage et la mise en œuvre des principaux projets de simplification du système de retraite : portails communs inter-régimes, Répertoire de gestion des carrières unique (RGCU), demande unique de retraite (DURL), mise en commun des contrôles d'existence (MCE),...

Un niveau d'activité en gestion important :

Pour la quatrième année consécutive, les flux de demandes de liquidation sont en progression. Avec 217.800 demandes, soit plus de 3 % par rapport à 2017, 2018 constitue donc une année record pour une année sans élection locale.

Pour autant, la qualité de service a été maintenue, puisque 96 % des dossiers mensuels ont été traités dans un délai inférieur à 60 jours.

Même si les contacts clients ont progressé de 8% en 2018 par rapport à 2017, l'évolution du comportement client constaté depuis 2015 se confirme : les appels téléphoniques constituent toujours le vecteur essentiel, mais leur part continue à décroître (77% en 2018 pour 80% en 2017) et les courriels continuent leur très forte hausse (+23% par rapport à 2018). Toutefois, la qualité de service a également été maintenue au niveau de la relation clients :

- Plus de 91,2% des appels téléphoniques ont abouti,
- 88% des réponses aux courriels ont été effectuées dans un délai de 2 jours ouvrés,
- Plus de 95 % des réclamations ont été traitées dans un délai de 11 jours ouvrés.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Par application du décret n°70-1277 du 23 décembre 1970 est constitué l'Ircantec. Cette institution fonctionne selon le principe de la répartition. Celui-ci prévoit que les cotisations versées par les actifs cotisants sont utilisées pour le paiement des pensions des retraités. Afin d'assurer la pérennité du régime, la réglementation impose le respect de deux critères suivants :

- Le régime doit disposer au terme de vingt ans, d'un montant de réserves équivalent à une fois et demi le montant annuel prévu des prestations du régime au titre du vingtième exercice de projection.
- Le régime doit s'assurer que le paiement des prestations est couvert par les cotisations prévisionnelles et les réserves du régime sur une durée de 30 ans.

Les comptes de l'Ircantec, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, sont établis et présentés conformément à ses statuts, selon les principes, règles et méthodes comptables définis par le plan comptable unique des organismes de sécurité sociale. Les adaptations nécessaires de ce plan comptable à l'activité du régime, ont été fixées par arrêté ministériel. A ce titre, la comptabilité générale de l'Ircantec est soumise aux principes généraux communément admis (régularité, sincérité, image fidèle, spécialisation des exercices, prudence, permanence des méthodes, bonne information...) et se fonde sur le principe de la constatation des droits et obligations, signifiant la prise en compte des opérations comptables au titre de l'exercice auquel elles se rattachent, indépendamment de leur date de paiement ou d'encaissement.

Conformément aux dispositions comptables applicables à l'Ircantec, l'activité du régime est retracée au travers de deux domaines d'activité, comptablement distincts :

Le domaine des opérations de retraite, activité technique et financière principale de l'institution, correspondant à la gestion des retraites complémentaires.

Le domaine de l'action sociale qui enregistre l'ensemble des prestations à vocation sociale au bénéfice des allocataires du régime.

Prestations de retraites :

Les dispositions réglementaires prévoient que les ressortissants de l'Ircantec remplissant à la fois les conditions d'âge et de cessation d'activité, peuvent demander le bénéfice de leur retraite. De l'application de ces dispositions résulte la prise en charge mensuelle, trimestrielle, ou annuelle des allocations de retraite dans les charges de la gestion technique.

Les demandes de retraite n'ayant pas été liquidées au moment de la clôture et considérées comme dues au titre de l'exercice sont comptabilisées comme une dette d'allocations à payer.

Les allocations de retraites trop versées et dues par les allocataires au régime, comptabilisées sous la forme d'une créance, font l'objet d'une dépréciation constituée en fonction de leur ancienneté.

Cotisations des affiliés :

Le financement de l'institution est assuré par les cotisations obligatoires des affiliés du régime que les employeurs sont tenus de verser à l'Ircantec. Cette obligation des employeurs permet la prise en charge mensuelle, trimestrielle ou annuelle du versement des cotisations dans les produits de la gestion technique.

Les versements non reçus au titre de la période, sont comptabilisés comme une créance de cotisations à recevoir, déterminés en fonction des versements constatés entre le 1^{er} janvier et le 28 février de l'exercice suivant et afférents à l'exercice clos.

Le rapprochement au titre de la période de référence des déclarations des employeurs avec leurs versements donne lieu à la comptabilisation le cas échéant d'une dette ou d'une créance. Les créances font l'objet d'une dépréciation constituée en fonction de leur ancienneté.

Cotisations rétroactives :

Les dispositions réglementaires prévoient que les titulaires de la fonction publique radiés des cadres de l'administration sans avoir droit à pension de vieillesse de leur régime spécial, bénéficient obligatoirement de la validation par l'Ircantec des services ayant donné lieu à versement de cotisations aux dits régimes. Il en résulte un versement de cotisations rétroactives des agents et des régimes spéciaux, en faveur de l'Ircantec, comptabilisé dans les produits de la gestion technique. Lorsque des dossiers de titulaires sans droit reçus à la clôture sont en attente de traitement, une estimation des cotisations rétroactives à recevoir par dossier est effectuée.

Transferts de cotisations :

Jusqu'au 1^{er} janvier 2013, lorsqu'un agent ayant cotisé à l'Ircantec était titularisé dans la fonction publique, il avait la possibilité de faire valider ses services de non titulaire par son nouveau régime. Pour les agents qui en ont fait la demande, l'Ircantec doit transférer vers le nouveau régime les cotisations perçues au titre des périodes de non titulaire. Cette disposition réglementaire donne lieu à une prise en charge des transferts de cotisations dans les charges de la gestion technique.

Afin de couvrir l'impact des charges futures au titre de ces transferts de cotisations, une provision pour charges a été constituée. Cette provision est déterminée sur la base d'une valorisation du stock de dossiers de transfert restant à traiter dans les régimes de retraite de titulaire.

Actif immobilisé :

Les immobilisations corporelles et financières sont comptabilisées selon les dispositions du règlement CRC n°2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et du règlement CRC n°2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs. L'amortissement est pratiqué selon la méthode linéaire.

Activité de placement :

Les placements constitués dans le cadre de la gestion des réserves du régime sont présentés dans une rubrique spécifique « activité de placement » placée

sous l'actif immobilisé, conformément aux adaptations du plan comptable de l'Ircantec fixées par arrêté ministériel.

La comptabilisation et l'évaluation des placements financiers du régime sont effectuées en respect du nominalisme monétaire selon le coût historique, frais sur

titres exclus. Les cessions sont valorisées selon la méthode du coût moyen pondéré.

Une dépréciation de ces actifs est constituée en cas de moins-value latente significative et prolongée s'agissant des actions et valeurs mobilières détenues à long terme ; ou en cas de perte de valeur avérée ; ou en cas de moins-value latente pour les titres détenus à court terme.

NOTES DE L'ANNEXE RELATIVE AUX COMPTES DES OPERATIONS DE RETRAITE

COMPTES DES OPERATIONS DE RETRAITE

ACTIF	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Actif immobilisé net	6 135	3 122	N/S
Activité de placement	9 354 116	8 655 555	8,1%
Actif circulant	731 002	658 276	11,0%
Comptes de liaison entre domaines d'activité	6 525	7 697	-15,2%
TOTAL DE L'ACTIF	10 097 778	9 324 651	8,3%

PASSIF	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Capitaux propres	9 281 887	8 450 676	9,8%
Provisions pour risques et charges	590 179	679 030	-13,1%
Dettes	215 214	185 825	15,8%
Comptes de liaison entre domaines d'activité	10 498	9 121	15,1%
TOTAL PASSIF	10 097 778	9 324 651	8,3%

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Produits techniques	3 802 991	3 731 108	1,9%
Charges techniques	3 132 983	2 974 643	5,3%
Résultat technique	670 008	756 465	-11,4%
Produits de gestion courante	12	5 273	N/S
Charges de gestion courante	92 435	91 875	0,6%
Résultat courant	-92 423	-86 602	6,7%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	577 585	669 863	-13,8%
Produits financiers	258 346	278 674	-7,3%
Charges financières	2 627	1 142	N/S
Résultat financier	255 719	277 532	-7,9%
Impôts sur les revenus imposés	-2 222	-1 552	43,2%
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	831 082	945 843	-12,1%

Néant

Note 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Au 31 décembre 2018, les immobilisations financières des opérations de retraite sont constituées d'une participation, à hauteur de 57%, dans le groupement forestier de Brèves pour un montant de 6 135 K€.

Note 2 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Participations	3 122	3 013	-	6 135
Valeur brute immobilisations financières	3 122	3 013	-	6 135

Note 3.1 : ORGANISMES PLACEMENT COLLECTIF EN VALEURS MOBILIERES

L'activité de placement des réserves du régime au 31 décembre 2018, est constituée, pour l'essentiel, d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières, évalués à leur valeur d'acquisition. A la clôture, la valeur nette comptable de ces placements financiers s'élève à 8 541 948 K€ contre 8 136 429 K€ au 31 décembre 2017.

Les évolutions les plus significatives de ce poste portent d'une part sur des opérations de vente et de rachat d'OPCVM dans le but de dégager des plus-values financières et d'autre part sur des opérations d'achat d'OPCVM afin de placer l'excédent technique du régime. Ces opérations ont engendré en 2018, des acquisitions de titres pour 2 663 842 K€ ainsi que des cessions de titres pour 2 258 323 K€.

Note 3.1 Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Opcvm obligataires	4 403 774	2 543 383	2 258 323	4 688 834
Opcvm actions	1 901 601	120 459	-	2 022 060
Opcvm diversifiés	1 831 054	-	-	1 831 054
Valeur brute des Organismes de Placement Collectif	8 136 429	2 663 842	2 258 323	8 541 948
Dépréciations des Organismes de Placement Collectif	-	-	-	-
Valeur nette des Organismes de Placement Collectif	8 136 429	2 663 842	2 258 323	8 541 948

La valeur liquidative de l'activité de placement au 31 décembre 2018 s'élève à 10 136 615 K€, faisant ressortir une plus-value latente nette de 1 594 666 K€ comprenant une moins-value latente de 20 978 K€. Conformément aux principes comptables mentionnés en

introduction de l'annexe, aucune dépréciation n'est enregistrée compte tenu de la durée prévue de détention des titres concernés et de l'absence de perte de valeur avérée.

Note 3.1 Situation des plus ou moins values latentes des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières

(en milliers d'euros)	Valeur bilan au 31/12/2018	Valeur liquidative au 31/12/2018	Moins-value latente	Plus-value latente
Opcvm obligataires	4 688 834	5 194 267	-8 125	513 557
VilliersTaux Nam Fcp	508 261	542 138	-	33 877
Villiers Indexé Bnpp Am Fcp	1 384 718	1 547 585	-	162 867
Villiers Taux Camdriam Fcp	1 182 556	1 499 369	-	316 813
Villiers Crédit Euro Columbia Threadneedle Fcp	538 300	535 019	-3 281	-
Villiers Crédit Euro Bft Insight	539 000	536 657	-2 343	-
Villiers Crédit Euro Db Am	536 000	533 499	-2 501	-
Opcvm actions	2 022 060	2 607 525	-12 853	598 318
Villiers Action Edram Fcp	282 158	524 772	-	242 614
Villiers Actions Agi Fcp	745 316	1 098 908	-	353 592
Villiers Actions Eur Sys Fcp	330 300	332 412	-	2 112
Villiers Actions Eur Sys Bf Fcp	331 299	321 431	-9 868	-
Villiers Act Eur Sys Robecco Fcp	331 000	328 043	-2 957	-
Proxy Active Investors C Fcp	1 987	1 959	-28	-
Opcvm diversifiés	1 831 054	2 334 823	-	503 769
Villiers Diversifié Cpr Asset Management Fcp	596 551	865 094	-	268 543
Villiers Diversifié Allianz Global Investors Fcp	699 504	776 473	-	76 969
Villiers Diversifié Bnpp Asset Management Fcp	530 000	688 242	-	158 242
Amundi Finance et Solidarite Fcp	4 999	5 014	-	15
Total	8 541 948	10 136 615	-20 978	1 615 644

Note 3.2 : FONDS DE PLACEMENT SPECIFIQUES

OPERATIONS DE RETRAITE

Les placements financiers du régime sont également constitués de Fonds de placement spécifiques, enregistrés à leur valeur d'acquisition. A la clôture, la valeur nette comptable de ces fonds de placement s'élève à 812 168 K€ contre 519 126 K€ au 31 décembre 2017.

Ces placements résultent d'une volonté de diversification des actifs financiers du régime dans des produits financiers contribuant au financement de l'économie sociale et solidaire.

Les évolutions les plus significatives de ce poste portent d'une part sur des allocations d'actif de 305 307 K€ et

d'autre part de remboursement de capital de la part des Fonds d'investissement alternatif pour un montant de 10 959 K€.

Les allocations d'actifs dans ces Fonds d'investissement alternatif correspondent à des appels de fonds émis en fonction des programmes d'investissement de chaque fonds. Le montant des souscriptions non appelées au 31 décembre 2018 sur lesquelles s'est engagé le régime est suivi comme un engagement hors bilan pour l'Ircantec.

Note 3.2 Fonds de placement spécifiques

(en milliers d'euros)	31/12/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Fonds Commun de Titrisation	11 318	304	1 307	10 315
Organismes de Placement Collectif en Immobilier	439 140	216 000	-	655 140
Fonds d'Investissement Alternatif	68 668	89 003	10 959	146 713
Valeur brute des Fonds de placement spécifiques	519 126	305 307	12 266	812 168
Dépréciations des Fonds de placement spécifiques	-	-	-	-
Valeur nette des Fonds de placement spécifiques	519 126	305 307	12 266	812 168

La valeur liquidative des fonds de placement spécifiques au 31 décembre 2018 s'élève à 854 891 K€, faisant ressortir d'une part une plus-value latente de 43 236 K€ et d'autre part une moins-value latente de 513 K€. Conformément aux principes comptables mentionnés en

introduction de l'annexe, aucune dépréciation n'est enregistrée compte tenu de la durée prévue de détention des titres concernés et de l'absence de perte de valeur avérée.

Note 3.2 Situation des plus ou moins values latentes des Fond de placement spécifiques

(en milliers d'euros)	Valeur bilan au 31/12/2018	Valeur liquidative au 31/12/2018	Moins-value latente	Plus-value latente
Fonds Commun de Titrisation	10 315	10 605	-11	301
Obligations Fct Collectivités	9 733	10 034	-	301
Parts Fct Collectivités	277	267	-11	-
Coupons courus Fct collectivités	304	304	-	-
Organismes de Placement Collectif en Immobilier	655 140	682 037	-	26 897
Villiers immobilier Opci	655 140	682 037	-	26 897
Fonds d'Investissement Alternatif	146 713	162 250	-502	16 038
Certivia Sicav	8 254	8 325	-	71
Capenergie 3 part A	12 454	13 232	-	778
Capenergie 3 part B	200	613	-	413
Meeschaert private equity fund Fpci	3 917	4 962	-	1 045
Meeschaert private equity fund II	2 615	3 128	-	514
Btp Impact Local	1 927	2 760	-	833
Fonds Tourisme Social Investissement Sa	9 056	13 222	-	4 166
Eurofideme 3	12 513	13 304	-	791
Demeter 4 Infra Fcpi	4 878	5 377	-	499
Omnès Croissance part A	2 393	2 605	-	212
Omnès Croissance part B	180	180	-	-
Alter Equity 3p Fcpi	2 528	2 478	-50	-
Novess Le Fonds Ess	1 290	1 124	-166	-
Villiers multi actifs Nc	69 498	74 239	-	4 741
Fonds Infragreen II	12 751	14 726	-	1 975
Effithermie	1 760	1 604	-156	-
EnrCit	500	370	-130	-
Total	812 168	854 891	-513	43 236

Note 4.1 : CREANCES DE COTISATIONS RETROACTIVES

OPERATIONS DE RETRAITE

Les créances de cotisations rétroactives qui s'élèvent à 175 299 K€ au 31 décembre 2018, sont relatives aux titulaires de la fonction publique qui n'ont pas effectué la durée minimale de 2 ans pour être maintenus dans le

régime spécial les concernant. Ils sont rétablis obligatoirement au niveau du régime général et à l'Ircantec.

Note 4.1 Cotisations rétroactives

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation 2018/2017
Créances de cotisations rétroactives sur régime de titulaire	11 424	16 802	-32,0%
Créances de cotisations rétroactives sur affiliés	152 907	151 223	1,1%
Créances de cotisations rétroactives sur allocataires	7 605	8 301	-8,4%
Cotisations rétroactives à recevoir	3 363	7 560	-55,5%
Cotisations rétroactives	175 299	183 886	-4,7%
Dépréciation des créances de cotisations rétroactives sur affiliés	22 206	21 861	1,6%
Valeur nette créances de cotisations rétroactives	153 093	162 025	-5,5%

Ces cotisations rétroactives sont principalement constituées :

- De créances sur les régimes de retraite de titulaires de la fonction publique pour 11 424 K€, en baisse de 32 % par rapport à l'exercice 2017.

- De créances sur les affiliés du régime pour 152 907 K€ issues d'un solde de cotisations rétroactives dû par les affiliés suite aux opérations de rétablissement. Ces créances de cotisations rétroactives ont une forte antériorité qui provient des facilités de paiement octroyées par le régime, avec un échéancier de recouvrement pouvant aller jusqu'à la date de liquidation des droits à retraite. Afin de tenir compte d'un risque de mortalité sur la population concernée, ces créances sur

les affiliés font l'objet d'une dépréciation pour 22 206 K€. La valeur nette de cette créance est ainsi portée à 130 701 K€.

- De créances sur les allocataires du régime pour 7 605 K€ qui proviennent de créances de cotisations rétroactives d'affiliés devenus allocataires et dont le

recouvrement de leur créance s'effectue par précompte sur le montant des retraites qui leur sont versées.

- D'un montant de cotisations rétroactives à recevoir pour 3 363 K€ correspondant à la valorisation d'un stock de dossiers en attente de traitement à la clôture.

Note 4.1 Antériorité des créances de cotisations rétroactives

(en milliers d'euros)	-1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Solde
Créances de cotisations rétroactives sur régime de titulaire	6 017	1 908	3 499	11 424
Créances de cotisations rétroactives sur affiliés	12 342	35 468	105 097	152 907
Créances de cotisations rétroactives sur allocataires	1 642	3 364	2 599	7 605
Cotisations rétroactives à recevoir	3 363	-	-	3 363
Antériorité des créances de cotisations rétroactives	23 364	40 740	111 195	175 299

Note 4.2 : CREANCES DE COTISATIONS

OPERATIONS DE RETRAITE

La valeur brute des créances de cotisations s'élève à 209 900 K€ au 31 décembre 2018. Elles correspondent à des créances sur les employeurs concernant les cotisations des affiliés du régime.

Note 4.2 Cotisations

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation 2018/2017
Créances de cotisations sur employeurs	8 950	9 339	-4,2%
Cotisations normales à recevoir	200 951	195 535	2,8%
Valeur brute créances de cotisations normales	209 900	204 875	2,5%
Dépréciation des créances de cotisations normales sur employeurs	6 051	6 394	-5,4%
Valeur nette créances de cotisations normales	203 849	198 481	2,7%

Ces créances de cotisations sont constituées :

- Des cotisations dues par les employeurs pour 8 950 K€ au titre du rapprochement de leurs déclarations annuelles avec leurs versements ou de la révision de leur situation vis-à-vis du régime sur des exercices antérieurs.

Ces créances font l'objet d'une dépréciation pour 6 051 K€ calculée en fonction de l'antériorité de celles-ci, pour obtenir une valeur nette de 2 899 K€.

- D'un montant de cotisations à recevoir s'élevant à 200 951 K€. Ce montant correspond aux cotisations normales relatives à l'exercice 2018 et versées par les employeurs en 2019.

Note 4.2 Antériorité des créances de cotisations

(en milliers d'euros)	-1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Solde
Créances de cotisations normales sur employeurs	2 524	2 207	4 218	8 950
Cotisations normales à recevoir	200 951	-	-	200 951
Antériorité des créances de cotisations	203 475	2 207	4 218	209 900

Les compensations entre organismes qui s'élèvent à 94 694 K€ au 31 décembre 2018, sont des créances relatives à des cotisations non perçues par le régime sur

des populations d'affiliés, et prises en charge par un tiers.

Note 4.3 Compensations entre organismes

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation 2018/2017
Compensations de cotisations affiliés apprentis	10 390	13 339	-22,1%
Compensations de cotisations affiliés en période de chômage	31 939	31 771	0,5%
Compensations de cotisations affiliés La Poste	7 365	7 205	2,2%
Compensations de cotisations affiliés relevant des nouveaux critères d'affiliation	45 000	30 000	50,0%
Valeur brute créances de compensations entre organismes	94 694	82 314	15,0%
Dépréciation des créances de compensations de cotisations	-	-	N/A
Valeur nette créances de compensations entre organismes	94 694	82 314	15,0%

Ces créances de compensations entre organismes sont constituées :

- D'une créance de 10 390 K€ sur l'Etat au titre d'une exonération des employeurs sur les cotisations des apprentis. Cette créance est due au titre des années de cotisations 2017 à 2018.
- D'une créance de 31 939 K€ au titre du financement des droits à retraite attribués par l'Ircantec pour les périodes de chômage de ses affiliés, essentiellement due par l'Unedic au titre de l'année de cotisations 2018.

- D'une créance de 7 365 K€ sur l'Agirc-Arcco au titre de l'équilibre financier de l'année 2018 entre les régimes de retraite complémentaire concernant les affiliés de l'entreprise La Poste relevant respectivement d'un groupe fermé au sein de l'Ircantec et d'un groupe ouvert au sein de l'Agirc-Arcco.
- D'une créance de 45 000 K€ sur l'Agirc-Arcco au titre de l'équilibre financier de l'année 2017 et 2018 entre les régimes de retraite complémentaire suite à la mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2017 de l'article 50 de la loi du 20 janvier 2014 changeant les critères d'affiliation aux régimes de retraite complémentaire.

Note 4.3 Antériorité des compensations entre organismes

(en milliers d'euros)	-1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Solde
Compensations de cotisations affiliés apprentis	5 316	5 074	-	10 390
Compensations de cotisations affiliés en période de chômage	31 939	-	-	31 939
Compensations de cotisations affiliés La Poste	7 365	-	-	7 365
Compensations de cotisations affiliés relevant des nouveaux critères c	15 000	30 000	-	45 000
Antériorité des compensations entre organismes	59 619	35 074	-	94 694

Note 4.4 : AUTRES CREANCES TECHNIQUES

En valeur brute, les autres créances techniques s'élèvent à 7 395 K€ au 31 décembre 2018.

Note 4.4 Autres créances techniques

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation 2018/2017
Créances de majorations de retard sur employeurs	2 096	1 790	17,1%
Créances d'allocations trop versées sur allocataires	4 443	4 659	-4,6%
Créances débiteurs divers	855	254	N/S
Valeur brute autres créances techniques	7 395	6 704	10,3%
Dépréciation des créances de majorations de retard	1 714	1 526	12,4%
Dépréciation des créances de prestations trop versées	2 994	2 460	21,7%
Valeur nette autres créances techniques	2 687	2 719	-1,2%

Ces autres créances sont principalement constituées :

- D'une créance de 2 096 K€, sur les employeurs au titre de majorations concernant des retards de règlement de cotisations. Cette créance fait l'objet d'une dépréciation pour 1 714 K€ calculée en fonction de l'antériorité de celle-ci. La valeur nette de cette créance est ainsi portée à 382 K€.

- D'une créance de 4 443 K€, sur les allocataires au titre de trop versé sur allocations. Cette créance fait l'objet d'une dépréciation pour 2 994 K€ calculée en fonction de l'antériorité de celle-ci. La valeur nette de cette créance est ainsi portée à 1 449 K€.

Note 4.4 Antériorité des autres créances techniques

(en milliers d'euros)	-1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Solde
Créances de majorations de retard sur employeurs	321	425	1 351	2 096
Créances d'allocations trop versées sur allocataires	1 025	2 646	772	4 443
Créances débiteurs divers	585	127	143	855
Antériorité des autres créances techniques	1 931	3 198	2 267	7 395

Note 5 : AUTRES CREANCES

OPERATIONS DE RETRAITE

La valeur brute des créances autres que celles liées à la gestion technique s'élève à 76 K€ au 31 décembre 2018 contre 217 K€ au 31 décembre 2017.

Note 5 Autres créances

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation 2018/2017
Créances des prêts de l'action sociale	14	172	N/S
Créances de la gestion immobilière	12	12	0,0%
Autres créances diverses	50	33	52,0%
Valeur brute autres créances	76	217	-65,1%
Dépréciation des créances de la gestion immobilière	12	12	0,0%
Valeur nette autres créances	64	205	-68,9%

Ces créances sont principalement constituées :

- Des créances sur les prêts accordés dans le cadre de l'action sociale pour 14 K€. Ce sont pour l'essentiel des créances relatives à des échéances en cours de recouvrement.

- D'une créance de 12 K€ correspondant à une avance accordée en 2014 à une société mandatée pour la recherche d'un bien immobilier. Cette créance est dépréciée à 100% suite à la procédure de liquidation judiciaire dont fait l'objet cette société.

Note 6 : DISPONIBILITES

OPERATIONS DE RETRAITE

Au 31 décembre 2018, les disponibilités du régime s'élèvent à 276 615 K€. Il s'agit d'une trésorerie active constituée des disponibilités bancaires pour 38 920 K€, de placements de trésorerie sur des comptes rémunérés

pour 75 362 K€ et de placements en valeurs monétaires pour 162 333 K€.

Ces placements regroupent des valeurs facilement mobilisables pour les besoins de trésorerie du régime.

Note 6 Disponibilités

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation 2018/2017
Valeurs mobilières de placement des liquidités	162 333	109 551	48,2%
Placement de trésorerie	75 362	75 286	0,1%
Etablissements bancaires	38 920	27 695	40,5%
Disponibilités	276 615	212 533	30,2%

L'évaluation des valeurs mobilières de placement des liquidités à leur valeur liquidative au 31 décembre 2018 sur les marchés financiers, s'élève à 162 299 K€ soit une

moins-value latente de 34 K€ non dépréciée en raison de son caractère non significatif.

Note 6 Situation des plus ou moins values latentes des Valeurs Mobilières de Placement

(en milliers d'euros)	31/12/2018	Valeur liquidative au 31/12/2018	Moins-value latente	Plus-value latente
Union Cash 3déc Fcp	162 333	162 299	-34	-
Plus ou moins values latentes	162 333	162 299	-34	-

Note 7 : COMPTES DE LIAISON ENTRE DOMAINES D'ACTIVITE

OPERATIONS DE RETRAITE

Ces comptes de liaison à l'actif et au passif, résultent de la comptabilisation des mouvements s'opérant entre les deux domaines d'activité de l'Ircantec.

Il s'agit, d'une part, de la mise à disposition par le domaine d'activité des opérations de retraite des fonds

nécessaires à l'activité de prêts de l'action sociale pour un montant de 6 525 K€ et, d'autre part, de la trésorerie de l'action sociale qui s'opère par l'intermédiaire du compte bancaire des opérations de retraite pour un montant de 10 498 K€.

Note 7 Comptes de liaison entre domaines d'activité à l'actif

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation 2018/2017
Encours de prêts allocataires	1 694	2 034	-16,7%
Encours de prêts collectivités	4 831	5 664	-14,7%
Comptes de liaison entre domaines d'activité à l'actif	6 525	7 697	-15,2%

Note 7 Comptes de liaison entre domaines d'activité au passif

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation 2018/2017
Trésorerie action sociale	10 498	9 121	15,1%
Comptes de liaison entre domaines d'activité au passif	10 498	9 121	15,1%

Note 8 : CAPITAUX PROPRES

OPERATIONS DE RETRAITE

Après affectation du résultat excédentaire 2017 de 945 973 K€ aux réserves techniques du domaine d'activité des opérations de retraite, celles-ci s'élèvent au 31 décembre 2018 à 8 450 805 K€.

En tenant compte du résultat excédentaire 2018 de 831 082 K€ en attente d'affectation, les capitaux propres des opérations de retraite atteignent 9 281 887 K€.

Note 8 Variation des capitaux propres des opérations de retraite de l'Ircantec

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2018	Affectation 2017	Excédent 2018	Solde au 31/12/2018
Réserves techniques des opérations de retraite	7 504 832	945 973	-	8 450 805
Résultat de l'exercice	-	-	831 082	831 082
Capitaux propres des opérations de retraite de l'Ircantec	7 504 832	945 973	831 082	9 281 887

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 590 179 K€ au 31 décembre 2018.

Note 9 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2017	Dotations	Reprises	31/12/2018
Provision pour pensions futures	60 176	-	3 982	56 194
Provision pour transferts à payer	618 854	-	84 869	533 985
Provisions pour risques et charges	679 030	-	88 851	590 179

Ce poste est constitué de deux provisions :

- Une provision pour pensions futures évaluée au 31 décembre 2018 à 56 194 K€. Cette provision constituée en 2001, doit couvrir les pensions du groupe fermé que constituent, au sein de l'Ircantec, les allocataires issus du groupe France Télécom. A chaque exercice, cette provision est reprise pour un montant déterminé selon une étude actuarielle qui prévoit un rythme de consommation qui devrait se poursuivre jusqu'en 2070.

Ainsi au 31 décembre 2018, la provision a fait l'objet d'une reprise pour un montant de 3 982 K€.

- Une provision pour charge de transfert de cotisations afin de prendre en compte les dispositions du décret 70- 1277 du 23 décembre 1970 concernant la possibilité pour les fonctionnaires titularisés, ayant au cours de leur carrière travaillé comme agents non titulaires dans la fonction publique, de demander le transfert de leurs droits à retraite acquis sur ces périodes dans leur régime de retraite de fonctionnaire. A ce titre, l'Ircantec doit, pour les demandes effectuées, transférer aux régimes de retraite de titulaires les cotisations perçues pendant ces périodes de non titulaires. Le traitement de ces demandes faites par les affiliés nécessite un examen administratif long et complexe afin de déterminer le montant des cotisations à transférer. Cet examen se matérialise par de nombreux échanges entre les cinq acteurs de ce processus que sont l'affilié, l'employeur, le régime de retraite de titulaire, le régime de retraite de base de non titulaire et le régime de retraite complémentaire de non titulaire (IRCANTEC). De ce fait, les conséquences financières pour l'Ircantec ne prennent effet qu'au moment du transfert effectif des

périodes et cotisations afférentes, soit en règle générale plusieurs années après le fait générateur qu'est la demande du fonctionnaire.

Afin d'appréhender dans les comptes de l'Ircantec le coût du transfert de cotisations que la demande de l'agent titularisé rend probable, une provision pour charge est constituée.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le décret 2010-1740 du 30 décembre 2010 met fin à la possibilité pour les fonctionnaires de faire valider leurs périodes de non titulaire dans les régimes de retraite de titulaire. De ce fait, ce processus ne concernant plus que les fonctionnaires ayant fait une demande de transfert de cotisation avant le 1^{er} janvier 2013, constitue désormais un groupe fermé, circonscrit au stock de demandes de transfert faites par les fonctionnaires titularisés auprès de leur régime de retraite de titulaires.

A ce titre, la provision pour charge de transferts de cotisations au 31 décembre 2018 s'élève à 533 985 K€ contre 618 854 K€ au 31 décembre 2017. Depuis 2016, le mode de calcul de cette provision est fondé sur la valorisation du stock de dossiers de transfert à traiter dans les régimes de retraite de titulaires.

Ainsi en 2018, cette provision a fait l'objet d'une reprise de 84 869 K€ constituée d'une neutralisation de la charge des transferts traités sur l'exercice pour 77 742 K€, et d'un ajustement de 7 127 K€ de la provision avec la valeur à la clôture, du stock de dossiers de transfert de cotisation restant à traiter dans les régimes de retraite de titulaire.

Néant

Note 11.1 : DETTES SUR PRESTATIONS

Les dettes sur prestations qui s'élèvent au 31 décembre 2018 à 43 080 K€, sont des dettes relatives aux prestations dues par l'Ircantec à ses allocataires ou ayant-droits.

Note 11.1 Prestations

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation 2018/2017
Dettes de capitaux décés en attente de paiement	204	62	N/S
Dettes de prestations impayées	15 881	22 280	-28,7%
Prestations à payer	22 894	12 428	84,2%
Capitaux décés à payer	4 101	3 396	20,8%
Prestations	43 080	38 165	12,9%

Ce poste est essentiellement constitué :

- D'une échéance de capitaux décés de décembre 2018 pour 204 K€ payée en janvier 2019.
- Des échéances de prestations de retraite revenues impayées au régime et dues aux allocataires pour 15 881 K€. Ces échéances en attente d'une remise en paiement font l'objet d'une prescription quinquennale.
- Des prestations de retraite à payer pour un montant de 22 894 K€, correspondant d'une part à hauteur de 13 394 K€ au stock de liquidations de retraite non traitées au 31 décembre 2018 et se rattachant à l'exercice et d'autre part pour un montant de 9 500 K€ au stock de dossier au 31 décembre 2018 ayant fait l'objet

au cours de l'exercice d'une neutralisation automatique dans le système de gestion du régime.

- Des capitaux décés à payer pour un montant de 4 101 K€, correspondant à la valorisation du stock de dossiers de capitaux décés non traités au 31 décembre 2018 et se rattachant à l'exercice.

L'antériorité des dettes de prestations supérieure à 5 ans concerne essentiellement les dettes de prestations impayées sur allocataires. En raison d'une prescription quinquennale qui s'applique sur ces prestations impayées, les dettes supérieures à 5 ans au 31 décembre 2018 pour 2 490 K€ seront apurées au prochain traitement de prescription.

Note 11.1 Antériorité des dettes de prestations

(en milliers d'euros)	-1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Solde
Dettes de capitaux décés en attente de paiement	33	156	15	204
Dettes de prestations impayées sur allocataires	4 422	8 969	2 490	15 881
Prestations à payer	22 894	-	-	22 894
Capitaux décés à payer	4 101	-	-	4 101
Antériorité des dettes de prestations	31 450	9 125	2 505	43 080

Note 11.2 : DETTES DE COTISATIONS

Les dettes de cotisations s'élèvent au 31 décembre 2018 à 2 687 K€. Ces montants correspondent aux écarts constatés en faveur des

employeurs après le rapprochement de leurs déclarations avec leurs versements.

Note 11.2 Cotisations

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation 2018/2017
Dettes de cotisations sur employeurs	2 687	2 851	-5,8%
Cotisations	2 687	2 851	-5,8%

Note 11.2 Antériorité des dettes de cotisations

(en milliers d'euros)	-1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Solde
Dettes de cotisations sur employeurs	488	352	1 847	2 687
Antériorité des dettes de cotisations	488	352	1 847	2 687

Note 11.3 : TRANSFERTS DE COTISATIONS

OPERATIONS DE RETRAITE

Les dettes de transferts de cotisations qui s'élèvent au 31 décembre 2018 à 15 527 K€, sont constituées de dettes vis-à-vis des autres régimes de retraite.

Note 11.3 Transferts de cotisations

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation 2018/2017
Dettes de transferts de cotisations suite à titularisation	221	2 602	N/S
Dettes de transferts de cotisations sur autres régimes	15 306	15 306	0,0%
Transferts de cotisations	15 527	17 908	-13,3%

Ces dettes de transferts de cotisations sont constituées :

- Des dettes de transferts de cotisations suite à titularisation correspondant aux montants définitifs de cotisations à transférer en attente de règlement pour 221 K€. Pour effectuer le règlement, l'Ircantec est en attente de la réception d'un titre de perception émis par le comptable public concerné suite à la réception par celui-ci d'un appel à remboursement.

- Des dettes de transferts de cotisations envers d'autres régimes de retraite pour 15 306 K€, suite à des transformations juridiques d'employeurs, sortant ainsi du champ d'application de l'Ircantec. Les informations définitives concernant les modalités de règlement sont toujours en attente de réception.

Note 11.3 Antériorité des dettes de transferts de cotisations

(en milliers d'euros)	-1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Solde
Dettes de transferts de cotisations suite à titularisation	139	73	9	221
Dettes de transferts de cotisations sur autres régimes	-	-	15 306	15 306
Antériorité des dettes de transferts de cotisations	139	73	15 315	15 527

Note 11.4 : COMPENSATIONS ENTRE ORGANISMES

OPERATIONS DE RETRAITE

Les compensations entre organismes qui s'élèvent au 31 décembre 2018 à 8 364 K€, correspondent à une dette vis-à-vis de l'Agirc-Arcco d'une part au titre du solde définitif de l'équilibre financier de l'année 2017 et d'autre part au titre du solde prévisionnel de l'équilibre

financier de l'année 2018 entre les régimes de retraite complémentaire concernant les affiliés de Pôle Emploi relevant respectivement d'un groupe fermé au sein de l'Agirc-Arcco et d'un groupe ouvert au sein de l'Ircantec.

Note 11.4 Compensations entre organismes

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation 2018/2017
Compensations Agirc-Arcco dossier Pôle Emploi	8 364	4 388	N/S
Compensations entre organismes	8 364	4 388	N/S

Les autres dettes techniques qui s'élèvent au 31 décembre 2018 à 84 831 K€, sont essentiellement constituées :

- Des comptes transitoires pour 75 437 K€. Il s'agit d'opérations dont l'imputation définitive ne peut intervenir de façon immédiate au moment où elles sont constatées notamment pour des raisons techniques ou réglementaires. Les comptes concernés ne renvoient ni à une créance ni à une dette mais à des montants en

cours de régularisation à la clôture dans les systèmes de gestion.

Les opérations présentant les soldes les plus significatifs sont des recettes en instance d'identification.

- De dettes constatées suite à des mises à jour de dossiers de cotisations rétroactives sur les régimes de retraite de titulaires de la fonction publique pour 9 264 K€.

Note 11.5 Autres dettes techniques

(en milliers d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017	Variation 2018/2017
Comptes transitoires	75 437	60 449	24,8%
Cotisations rétroactives créditrices	9 264	8 809	5,2%
Autres dettes techniques diverses	130	81	61,5%
Autres dettes techniques	84 831	69 338	22,3%

Note 12 : AUTRES DETTES

Les autres dettes s'élèvent à 60 726 K€ au 31 décembre 2018 contre 53 175 K€ au 31 décembre 2017.

Note 12 Autres dettes

(en milliers d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017	Variation 2018/2017
Dettes fiscales	2 202	1 552	41,9%
Dettes sociales	39 882	32 063	24,4%
Dettes de prestations administratives	18 549	19 465	-4,7%
Autres dettes diverses	92	96	-3,7%
Autres dettes	60 726	53 175	14,2%

Ces autres dettes sont principalement constituées :

- Des dettes fiscales pour 2 202 K€. Il s'agit des sommes dues par l'Ircantec au titre de l'impôt sur les revenus imposables du régime, à savoir les intérêts des prêts, les intérêts bancaires perçus, les revenus des participations, ainsi que les revenus mobiliers.
- Des dettes sociales pour 39 882 K€. Il s'agit des prélèvements sociaux obligatoires sur les prestations

versées par l'Ircantec à ses allocataires en décembre 2018 et reversées aux organismes de sécurité sociale en janvier 2019.

- Des dettes de prestations administratives pour 18 549 K€, relatives aux factures de frais administratifs non parvenues au 31 décembre 2018 et notamment la facture définitive de la Caisse des Dépôts.

Note 13 : PRODUITS DE COTISATIONS

OPERATIONS DE RETRAITE

Les produits de cotisations pour l'année 2018 sont en hausse de 1,6 % par rapport à l'exercice 2017, pour atteindre 3 478 906 K€.

Les produits de cotisations correspondent aux prélèvements obligatoires des cotisations de retraite complémentaire sur les rémunérations des agents non titulaires de la fonction publique en activité.

Note 13 Cotisations

(en milliers d'euros)

	2018	2017	Variation 2018/2017
Cotisations employeurs de l'exercice en cours	3 470 962	3 418 807	1,5%
Cotisations employeurs des exercices précédents	7 944	4 093	N/S
Cotisations	3 478 906	3 422 899	1,6%

Cette hausse des cotisations normales 2018 de 1,6 % est principalement due à la combinaison de plusieurs facteurs : la progression de l'assiette moyenne de cotisation des affiliés du régime et la hausse de la part

en tranche B sur la rémunération des affiliés du régime. (Voir détail page 5 du rapport de synthèse)

Note 14 : PRODUITS DE COTISATIONS RETROACTIVES

OPERATIONS DE RETRAITE

Le produit des cotisations rétroactives s'établit à 62 236 K€ sur l'exercice 2018, en baisse de 12,0 % par rapport à 2017.

Les produits de cotisations rétroactives correspondent à la comptabilisation de cotisations sur l'exercice, suite au rétablissement dans le champ d'application de l'Ircantec

d'agents ne relevant plus du régime des titulaires de la fonction publique et n'ayant pas accompli la durée de service minimale pour prétendre à une pension de la fonction publique.

Note 14 Cotisations rétroactives

(en milliers d'euros)

	2018	2017	Variation 2018/2017
Cotisations rétroactives affiliés	27 210	28 196	-3,5%
Cotisations rétroactives employeurs	35 026	42 506	-17,6%
Cotisations rétroactives	62 236	70 702	-12,0%

Au regard d'une analyse par fonction publique de ce poste, cette mesure concerne en grande partie les militaires en raison des spécificités de leur mission et

des contrats mis en œuvre (voir détail page 6 du rapport de synthèse).

Note 15 : PRODUITS DE COMPENSATIONS

OPERATIONS DE RETRAITE

Le montant des produits de compensations s'élève à 224 777 K€ en 2018 contre 201 468 K€ sur l'exercice 2017.

Note 15 Produits de compensations

(en milliers d'euros)

	2018	2017	Variation 2018/2017
Compensations de cotisations affiliés apprentis	6 778	4 692	44,5%
Compensations de cotisations affiliés en période de chômage	130 995	142 919	-8,3%
Compensations de cotisations affiliés La Poste	27 003	23 857	13,2%
Compensations de cotisations affiliés sur nouveau critère d'affiliation	60 000	30 000	N/S
Produits de compensations	224 777	201 468	11,6%

Les produits de compensations sont constitués :

- D'une compensation de cotisations au titre de l'exonération des employeurs sur les cotisations apprentis de l'exercice 2018 pour 6 778 K€.
- D'une compensation de cotisations au titre de l'attribution de droits à retraite pour les périodes de chômage des affiliés du régime pour un montant de 130 995 K€. Ce produit est constitué, d'une part, des compensations comptabilisées au titre des périodes de chômage de 2018 pour 132 043 K€ et, d'autre part, des régularisations négatives de compensations définitives au titre de la période de chômage de 2017 pour 1 048 K€.

- D'une compensation de cotisations au titre de l'équilibre financier entre les régimes de retraite complémentaire concernant les affiliés de l'entreprise La Poste relevant respectivement d'un groupe fermé pour l'Ircantec et d'un groupe ouvert pour l'Agirc-Arcco. Cette compensation concernant l'exercice 2018 s'élève à 27 003 K€.

- D'une compensation de cotisations au titre de l'équilibre financier entre les régimes de retraite complémentaire suite à la mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2018 de l'article 50 de la loi du 20 janvier 2014 changeant les critères d'affiliation aux régimes de retraite complémentaire. Cette compensation concernant l'exercice 2018 s'élève à 60 000 K€ dans l'attente de la régularisation définitive.

Note 16 : AUTRES PRODUITS TECHNIQUES

OPERATIONS DE RETRAITE

Les autres produits de gestion technique s'élèvent à 851 K€ sur l'exercice 2018 contre 2 882 K€ en 2017.

Note 16 Autres produits techniques

(en milliers d'euros)

	2018	2017	Variation 2018/2017
Majorations de retard	777	755	2,9%
Profits sur dettes prescrites	48	2 105	N/S
Divers produits techniques	26	22	18,2%
Autres produits techniques	851	2 882	-70,5%

Les autres produits techniques sont principalement constitués des majorations de retard qui interviennent

suite à la constatation d'un retard de paiement des cotisations par les employeurs pour 777 K€.

Note 17 : REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

OPERATIONS DE RETRAITE

Au 31 décembre 2018, le montant des reprises de provisions et dépréciations s'établit à 36 221 K€. Ce poste est composé de reprises relatives à des dépréciations de créances techniques pour 32 240 K€ et

de reprises relatives à des provisions pour risques et charges pour 3 981 K€.

Note 17 Reprises sur dépréciations, provisions, transferts de charges

(en milliers d'euros)

	2018	2017	Variation 2018/2017
Reprises sur dépréciations des créances allocataires	2 460	1 072	N/S
Reprises sur dépréciations des créances employeurs	6 394	5 194	23,1%
Reprises sur dépréciations des cotisations rétroactives	21 861	21 322	2,5%
Reprises sur dépréciations des créances de majorations de retard	1 525	1 519	0,4%
Reprises sur provisions pour pensions futures	3 981	4 050	-1,7%
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts de charges	36 221	33 157	9,2%

Note 18 : CHARGES DE PRESTATIONS

OPERATIONS DE RETRAITE

Les charges de prestations sur l'exercice 2018 sont en hausse de 4,5% par rapport à 2017, pour atteindre 3 059 641 K€.

Elles correspondent aux allocations de retraite dues sur l'exercice aux allocataires du régime.

Note 18 Prestations

(en milliers d'euros)	2018	2017	Variation 2018/2017
Prestations des allocataires : droit direct	2 829 735	2 700 357	4,8%
Prestations des allocataires : droit dérivé	229 906	227 018	1,3%
Prestations	3 059 641	2 927 376	4,5%

L'augmentation constatée sur l'exercice 2018, résulte notamment de l'effet cumulé de la hausse des effectifs de pensionnés et de la hausse du nombre de points par

allocataire, ainsi que de la hausse de la valeur moyenne du point (voir détail page 7 du rapport de synthèse).

Note 19 : CHARGES DE CAPITAUX DECES

OPERATIONS DE RETRAITE

Les charges liées aux capitaux décès sur l'exercice s'élèvent à 8 866 K€ contre 8 973 K€ en 2017.

Note 19 Capitaux décès

(en milliers d'euros)	2018	2017	Variation 2018/2017
Capitaux décès des allocataires	8 866	8 973	-1,2%
Capitaux décès	8 866	8 973	-1,2%

Note 20 : TRANSFERTS DE COTISATIONS

OPERATIONS DE RETRAITE

Les transferts de cotisations présentent sur l'exercice un produit de 6 454 K€ contre une charge de 27 530 K€ sur l'exercice 2017.

Note 20 Transferts de cotisations

(en milliers d'euros)	2018	2017	Variation 2018/2017
Charges de transferts réalisés sur l'exercice	78 415	81 767	-4,1%
Reprise de provision au titre des transferts réalisés sur l'exercice	-77 742	-78 833	-1,4%
Reprise de provision au titre de l'ajustement de la provision pour transfert	-7 127	-34 076	-79,1%
Dotations aux provisions pour charges de transfert de cotisations	-	3 612	N/A
Transferts de cotisations	-6 454	-27 530	-76,6%

Le produit de 6 454 K€ du poste transferts de cotisations, constatée sur l'exercice 2018, s'explique de la façon suivante :

- Une charge de 673 K€ résultant de la charge des transferts réalisés en 2018 pour 78 415 K€, neutralisée

par une reprise de provision pour charges de transferts d'un montant de 77 742 K€.

- Une reprise de 7 127 K€ au titre d'un ajustement de la provision pour transferts avec la valeur à la clôture, du stock de dossiers de transferts de cotisations à traiter dans les régimes de retraite de titulaires.

Note 21 : CHARGES DE COMPENSATIONS

OPERATIONS DE RETRAITE

Le montant des charges de compensations s'établit à 22 934 K€ sur l'exercice 2018. Ce poste est composé de compensations de cotisations au titre de l'équilibre financier entre les régimes de retraite complémentaire concernant les affiliés de Pôle Emploi relevant

respectivement d'un groupe fermé au sein de l'Agirc-Arrco et d'un groupe ouvert au sein de l'Ircantec. Ces charges de compensations correspondent essentiellement à la compensation de l'exercice 2018.

Note 21 Charges de compensations

(en milliers d'euros)

	2018	2017	Variation 2018/2017
Compensations Agirc-Arrco dossier Pôle Emploi	22 934	16 441	39,5%
Charges de compensations	22 934	16 441	39,5%

Note 22 : AUTRES CHARGES TECHNIQUES

OPERATIONS DE RETRAITE

Les autres charges de gestion technique de l'exercice sont constituées essentiellement d'un prélèvement sur les cotisations du régime destiné à financer l'action

sociale de l'Ircantec pour 13 922 K€ et d'abandon de créances pour 1 108 K€.

Note 22 Autres charges techniques

(en milliers d'euros)

	2018	2017	Variation 2018/2017
Prélèvement sur cotisations des opérations de retraite pour l'action sociale	13 922	13 771	1,1%
Pertes sur admission en non valeur	1 108	3 372	-67,1%
Autres charges techniques	15 030	17 143	-12,3%

Note 23 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

OPERATIONS DE RETRAITE

Sur l'exercice 2018, le montant des dotations aux dépréciations s'établit à 32 965 K€. Ce poste correspond aux dotations pour dépréciations des créances allocataires, des créances employeurs,

des créances de cotisations rétroactives sur affiliés et des créances de majorations de retard.

Note 23 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

(en milliers d'euros)

	2018	2017	Variation 2018/2017
Dotations aux dépréciations des créances allocataires	2 994	2 460	21,7%
Dotations aux dépréciations des créances employeurs	6 051	6 394	-5,4%
Dotations aux dépréciations des cotisations rétroactives	22 206	21 861	1,6%
Dotations aux dépréciations des créances de majorations de retard	1 714	1 525	12,4%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	32 965	32 240	2,2%

Note 24 : PRODUITS DE GESTION COURANTE

OPERATIONS DE RETRAITE

Les produits de gestion courante des opérations de retraite s'élèvent à 12 K€ sur la période 2018 contre 5 273 K€ en 2017.

Cette forte variation provient de la comptabilisation dans les comptes de l'Ircantec à compter de l'exercice 2017

du montant définitive des frais de gestion de la Caisse des Dépôts facturé au régime. Auparavant ce montant était estimatif et génèrait de fait une régularisation qui impactait cette rubrique.

Note 24 Produits de gestion courante

(en milliers d'euros)

	2018	2017	Variation 2018/2017
Autres produits de gestion courante	12	5 273	N/S
Produits de gestion courante	12	5 273	N/S

Note 25 : CHARGES DE GESTION COURANTE

OPERATIONS DE RETRAITE

Sur l'exercice 2018, les charges de gestion courante s'élèvent à 92 435 K€ contre 91 874 K€ en 2017.

Les charges de gestion courante sont essentiellement constituées des charges de prestations administratives des opérations de retraite de l'Ircantec, assurées par la

Caisse des Dépôts dans le cadre de sa gestion sous mandat pour un montant de 90 255 K€ au titre de sa prestation 2018 et 2 171 K€ au titre de prestations d'opérateurs extérieurs, comprenant la prestation des commissaires aux comptes pour 83 K€.

Note 25 Charges de gestion courante

(en milliers d'euros)

	2018	2017	Variation 2018/2017
Prestations administratives des opérations de retraite	92 426	91 855	0,6%
Autres charges de gestion courante des opérations de retraite	10	20	-51,0%
Charges de gestion courante	92 435	91 874	0,6%

Note 26 : PRODUITS FINANCIERS

OPERATIONS DE RETRAITE

En 2018, les produits financiers s'élèvent à 258 347 K€ contre 278 674 K€ en 2017 et correspondent principalement à des produits financiers de l'activité de placement d'un montant de 258 028 K€ générés

notamment par des opérations de vente et de rachat d'OPCVM du portefeuille de placement effectuées en 2018.

Note 26 Produits financiers

(en milliers d'euros)

	2018	2017	Variation 2018/2017
Produits de gestion immobilière	-	-	N/A
Revenus des participations	205	-	N/A
Produits financiers de l'activité de placement	258 028	278 307	-7,3%
Produits financiers des disponibilités	75	75	0,2%
Autres produits financiers	38	292	-87,1%
Produits financiers	258 346	278 674	-7,3%

Sur l'exercice, les charges financières s'élèvent à 2 627 K€ contre 1 142 K€ en 2017. Ces charges financières sont essentiellement constituées des moins-values réalisées sur les opérations de ventes d'OPCVM monétaires en 2018.

Note 27 Charges financières

(en milliers d'euros)	2018	2017	Variation 2018/2017
Autres charges financières des opérations de retraite	2 627	1 142	N/S
Charges financières	2 627	1 142	N/S

Note 28 : IMPÔTS SUR LES REVENUS IMPOSES

La charge d'impôt 2018 sur les revenus imposables du régime s'élève à 2 222 K€ contre 1 552 K€ en 2017.

Note 28 Impôts sur les revenus imposés

	2018	2017	Variation 2018/2017
Impôts de l'exercice	2 222	1 552	43,2%
Impôts sur les revenus imposés	2 222	1 552	43,2%

NOTES DE L'ANNEXE RELATIVE AUX COMPTES DE L'ACTION SOCIALE

COMPTES DE L'ACTION SOCIALE

ACTIF	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Actif immobilisé net	6 425	7 761	-17,2%
Activité de placement	-	-	N/A
Actif circulant	-	-	N/A
Comptes de liaison entre domaines d'activité	10 498	9 121	15,1%
TOTAL DE L'ACTIF	16 924	16 882	0,2%

PASSIF	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Capitaux propres	9 526	8 390	13,5%
Provisions pour risques et charges	87	116	-25,0%
Dettes	785	678	15,8%
Comptes de liaison entre domaines d'activité	6 525	7 697	-15,2%
TOTAL PASSIF	16 924	16 882	0,2%

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Produits techniques	-	-	N/A
Charges techniques	-	-	N/A
Résultat technique	-	-	N/A
Produits de gestion courante	13 922	13 852	0,5%
Charges de gestion courante	12 634	12 450	1,5%
Résultat courant	1 289	1 403	-8,1%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 289	1 403	-8,1%
Produits financiers	161	398	-59,5%
Charges financières	185	269	-31,2%
Résultat financier	-24	129	N/S
Impôts sur les revenus imposés	-	-	N/A
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1 265	1 532	-17,4%

Les immobilisations financières sont constituées de prêts octroyés dans le cadre de l'action sociale du régime.

Note 2 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31/12/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Prêts actions collectives	5 664	-	833	4 831
Prêts allocataires	2 033	611	951	1 694
Intérêts courus sur prêts actions collectives	62	50	62	50
Intérêts courus sur prêts allocataires	2	1	2	1
Valeur brute des immobilisations financières	7 761	663	1 847	6 577
Dépréciation des prêts actions collectives	-	151	-	151
Valeur nette des immobilisations financières	7 761	512	1 847	6 425

• En valeur brute, les prêts actions collectives s'élèvent à 4 831 K€ au 31 décembre 2018. Cette catégorie de prêts n'étant plus octroyée depuis 2012, les mouvements de l'exercice ne correspondent qu'aux remboursements des échéances qui courent jusqu'en 2031.

• En valeur brute, le poste prêts allocataires s'élève à 1 694 K€ au 31 décembre 2018. Ces prêts relevant de l'action sociale du régime, sont destinés à financer directement, sous certaines conditions, des projets d'allocataires du régime. La variation de ce poste, résulte de versements de prêts pour 611 K€ et de remboursements de prêts pour 951 K€.

L'échéancier de ces prêts est présenté ci-dessous :

Note 2 Ventilation des prêts par échéance

(en milliers d'euros)	moins 1 an	plus 1 an	plus 5 ans	Montant
Prêts actions collectives	784	2 243	1 854	4 882
Prêts allocataires	707	988	-	1 695
Ventilation des prêts par échéance	1 491	3 231	1 854	6 577

Note 7 : COMPTES DE LIAISON ENTRE DOMAINES D'ACTIVITE

Ces comptes de liaison à l'actif et au passif résultent de la comptabilisation des mouvements s'opérant entre les deux domaines d'activité de l'Ircantec. Il s'agit, d'une part, de la trésorerie de l'action sociale qui s'opère par l'intermédiaire du compte bancaire des

opérations de retraite pour un montant de 10 498 K€ et, d'autre part, des fonds nécessaires à l'activité de prêts de l'action sociale pour un montant de 6 525 K€, mis à disposition par le domaine d'activité des opérations de retraite.

Note 7 Comptes de liaison entre domaines d'activité à l'actif

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation 2018/2017
Trésorerie action sociale	10 498	9 121	15,1%
Comptes de liaison entre domaines d'activité à l'actif	10 498	9 121	15,1%

Note 7 Comptes de liaison entre domaines d'activité au passif

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation 2018/2017
Encours de prêts allocataires	1 694	2 034	-16,7%
Encours de prêts collectifs	4 831	5 664	-14,7%
Comptes de liaison entre domaines d'activité au passif	6 525	7 697	-15,2%

Note 8 : CAPITAUX PROPRES

ACTION SOCIALE

Après affectation du résultat excédentaire 2017 de 1 403 K€ aux réserves techniques du domaine d'activité de l'action sociale, celles-ci s'élèvent au 31 décembre 2018 à 8 261 K€.

En tenant compte du résultat excédentaire 2018 de 1 265 K€ en attente d'affectation, les capitaux propres de l'action sociale atteignent 9 526 K€.

Note 8 Variation des capitaux propres de l'action sociale de l'Ircantec

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2018	Affectation 2017	Excédent 2018	Solde au 31/12/2018
Réserves techniques de l'action sociale	6 858	1 403	-	8 261
Résultat de l'exercice	-	-	1 265	1 265
Capitaux propres de l'action sociale de l'Ircantec	6 858	1 403	1 265	9 526

Note 9 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

ACTION SOCIALE

Une provision pour risques et charges pour 87 K€ a été constituée en 2018 pour couvrir le risque de non

recouvrement sur les prêts allocataires pour lesquels l'Ircantec est son propre assureur.

Note 9 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2017	Dotations	Reprises	31/12/2018
Provision pour risque sur prêts allocataires	116	18	47	87
Provisions pour risques et charges	116	18	47	87

Note 12 : AUTRES DETTES

ACTION SOCIALE

Les autres dettes de l'action sociale au 31 décembre 2018 sont constituées des aides accordées à la clôture, non encore versées pour 785 K€.

Note 12 Autres dettes

(en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017	Variation 2018/2017
Autres dettes diverses	785	678	15,8%
Autres dettes	785	678	15,8%

Note 24 : PRODUITS DE GESTION COURANTE

ACTION SOCIALE

Les produits de gestion courante de l'action sociale s'élèvent à 13 922 K€ sur l'exercice 2018 et sont constitués du prélèvement sur les cotisations du

domaine d'activité des opérations de retraite destiné à financer l'action sociale de l'Ircantec.

Note 24 Produits de gestion courante

(en milliers d'euros)	2018	2017	Variation 2018/2017
Dotations des opérations de retraite pour l'action sociale	13 922	13 771	1,1%
Autres produits de gestion courante	-	81	N/A
Produits de gestion courante	13 922	13 852	0,5%

Note 25 : CHARGES DE GESTION COURANTE

ACTION SOCIALE

Sur l'exercice 2018, les charges de gestion courante s'élèvent à 12 634 K€ contre 12 450 K€ au 31 décembre 2017.

Les charges de gestion courante sont essentiellement constituées :

- Des frais de gestion administrative facturés par la Caisse des Dépôts à l'Ircantec pour un montant total de 1 554 K€.

- Des prestations de l'action sociale au titre des aides octroyées en 2018 aux allocataires du régime pour un montant de 11 071 K€.

Note 25 Charges de gestion courante

(en milliers d'euros)	2018	2017	Variation 2018/2017
Prestations administratives de l'action sociale	1 554	1 775	-12,5%
Aides de l'action sociale du régime	11 071	10 666	3,8%
Autres charges de gestion courante de l'action sociale	9	8	12,5%
Charges de gestion courante	12 634	12 450	1,5%

Note 26 : PRODUITS FINANCIERS

ACTION SOCIALE

Les produits financiers de l'exercice 2018 s'élèvent à 161 K€ et sont constitués :

- Des intérêts des prêts octroyés par le régime dans le cadre de son action sociale pour 114 K€.

- D'une reprise de provision pour risques et charges de 47 K€ pour couvrir le risque de non recouvrement sur les prêts allocataires, pour lesquels il n'est plus exigé d'assurance dans le cadre de l'action sociale du régime.

Note 26 Produits financiers

(en milliers d'euros)	2018	2017	Variation 2018/2017
Revenus des prêts actions collectives	96	122	-21,3%
Revenus des prêts allocataires	18	25	-28,0%
Reprise de provision pour risque et charge	47	35	34,3%
Reprise de provision pour pour dépréciation des prêts	-	216	N/A
Produits financiers	161	398	-59,5%

Note 27 : CHARGES FINANCIERES

ACTION SOCIALE

Les charges financières de l'exercice 2018 s'élèvent à 185 K€ et sont constituées :

- Des pertes sur prêts irrécouvrables intervenues en 2018 pour 15 K€.

- D'une dotation à la provision pour risques et charges de 18 K€ pour couvrir le risque de non recouvrement sur

les prêts allocataires, pour lesquels il n'est plus exigé d'assurance dans le cadre de l'action sociale du régime

- D'une dotation de provision de 151 K€ couvrir le risque de non recouvrement d'un prêt accordé à une collectivité en difficulté financière.

Note 27 Charges financières

(en milliers d'euros)	2018	2017	Variation 2018/2017
Pertes sur prêts irrécouvrables	15	247	N/S
Dotation au provision pour dépréciation des prêts	151	-	N/A
Dotation au provision pour risque et charge	18	21	-14,3%
Charges financières	185	269	-31,3%

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

CHANGEMENTS COMPTABLES

Néant

ENGAGEMENT HORS BILAN

Par volonté de diversification de ses actifs financiers dans des produits financiers contribuant au financement de l'économie sociale et solidaire, le régime effectue des allocations d'actifs dans des fonds spécifiques à ce type d'économie. L'Ircantec a souscrit des parts dans des fonds d'investissement alternatif en s'engageant sur un

montant. En fonction des programmes d'investissement de chaque fonds, des appels de fonds ont été émis et versés par l'Ircantec.

Le tableau ci-dessous présente le reste des souscriptions non appelées auprès de l'Ircantec par les fonds au 31 décembre 2018.

Engagements financiers hors bilan

(en milliers d'euros)

	Souscription au 31/12/2018	Appel de fonds au 31/12/2018	Montant non libéré au 31/12/2018
Certivia Sicav	15 004	8 254	6 750
Capenergie 3 part A	19 800	12 454	7 346
Meeschaert private equity fund Fpci	12 355	5 992	6 363
Meeschaert private equity fund II	7 645	3 364	4 281
Btp Impact Local	10 015	1 966	8 049
Eurofideme 3	20 000	13 972	6 028
Demeter 4 Infra Fcpi	5 760	5 213	547
Omnes Croissance part A	17 973	6 663	11 310
Alter Equity 3p Fcpi	3 600	2 528	1 072
Novess Le Fonds Ess	5 000	1 290	3 710
Villiers Multi Actifs NC	198 000	69 498	128 502
Infragreen II	12 976	12 751	225
Effithermie	22 000	1 760	20 240
EnrCiT	1 000	500	500
Total Fonds d'Investissement Alternatif	351 129	146 205	204 924